

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 Septembre 2020 – 19h00  
Salle de la Mairie

## PROCES-VERBAL

**Présents :** Mmes Aurore BOISTARD ; Josiane DESBORDES ; Anne CROIZARD ; Justine MALMANCHE ; Marie-Jeanne LE TALLEC ; Mrs Jean-Claude BUISSON ; Stéphane BRANTHOME ; Jean-Pierre DUDOUIT ; Florian GATARD ; Pierre-Henri GUIGNARD ; Joël ROUSSEAU.

Monsieur Florian GATARD a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **1 – Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 28/08/2020**

Un exemplaire de chaque PV a été remis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation à la réunion de ce jour. Ce PV est adopté à l'unanimité.

### **1 – Répartition du F.P.I.C. 2020 (Fonds de Péréquation Intercommunal)**

Monsieur le Maire expose que ce fonds est réparti en la Communauté de communes et ses communes membres. Compte tenu de la crise sanitaire, la communauté de communes a fait des commandes de masques et apporter des aides financières aux entreprises et aux commerçants en urgence. Lors du dernier conseil communautaire, il a été proposé que l'EPCI conserve l'intégralité de ce fonds pour l'année 2020.

N'ayant pas obtenu l'unanimité lors de ce vote, chaque conseil municipal doit délibérer.

3 options sont proposées :

- 1 – Conserver la répartition dite de droit commun.
- 2 – Opter pour une répartition dérogatoire
- 3 – Opter pour une répartition dérogatoire libre.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD regrette le manque de concertation de la C.C.C.L. avec ses communes membres.

Pour la commune d'abzac le manque à gagner est de 10 000.00 € .Monsieur le Maire pense c'est infime par rapport à l'excédent communal de l'année 2019. D'autre part, Monsieur le Maire explique que si ces dépenses liées à la crise sanitaire n'avaient pas été prises en charge par la CCCL, elles auraient été à la charge directe de la commune.

Accord unanime des membres présents pour laisser la totalité des fonds à la C.C.C.L.

### **2 – Vente terrain communal au lieu-dit « les chaumes »**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Monsieur Xavier DEGHILAGE et Madame Aurore BOISTARD, concernant l'acquisition d'une partie d'une parcelle de terrain communal traversant leur propriété au lieu-dit « les chaumes » pour un montant net vendeur de 200.00 €. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Résultat du vote : 1 abstention et 10 votes pour.

### **3 – Vente bien de section de « la brousse »**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Monsieur Aurélien GATARD concernant l'acquisition d'un bien de section situé à « la brousse » cadastré D 133 d'une superficie de 1ha 06ares 50 cares, pour un montant net vendeur de 2 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle le type de procédure à mettre en oeuvre pour la réalisation de cette vente.

Accord unanime des membres présents pour vendre ce bien de section à Monsieur Aurélien GATARD aux conditions précisées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour lancer la procédure de consultation des habitants électeurs du hameau.

#### **4 – Désignation d'un référent « tempête »**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un référent « tempête » pour la durée du mandat. Cet élu est l'interlocuteur principal d'Enedis, des secours et de la gendarmerie en cas d'épisode venteux. Jusqu'à présent, Monsieur Joël ROUSSEAU assurait cette mission. Il est proposé qu'il soit reconduit à ce poste et secondé par Madame Josiane DESBORDES.

Accord unanime de l'assemblée.

#### **5 – Questions et informations diverses :**

**Panneaux d'information :** Monsieur le Maire informe qu'il a commandé 10 panneaux d'information qui seront installés dans les différents villages dont il donne la liste.

**Opération petit patrimoine CCCL :** Monsieur le Maire expose que la CCCL poursuit son opération de restauration du petit patrimoine vernaculaire. Les dossiers devront être déposés avant le 30 Novembre.

Monsieur Stéphane propose la restauration du lavoir.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD pense que la commission chargée du patrimoine devrait travailler sur le choix du petit patrimoine à restaurer et faire ses propositions au conseil municipal.

Compte tenu du délai très court pour déposer le dossier, Monsieur le Maire souhaiterait que le site à restaurer soit défini lors de cette réunion. Il propose la statue de Morice Lipsi et le monument aux morts.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD invite l'ensemble des conseillers municipaux à participer à la visite du patrimoine communal prévue le 10/10/2020.

Afin de travailler ensemble et faire des propositions au conseil municipal au plus vite, il est décidé de réunir les 3 commissions « Aménagement-PLUI-Embellissement-Sécurité » - « Cérémonies-célébrations républicaines-relations avec les associations » et CCAS le mercredi 14 Octobre 2020 à la salle des associations, afin d'élire les Vice-Présidents de chaque commission et pouvoir commencer à travailler.

**C.C.A.S. :** Compte tenu de la crise sanitaire, le traditionnel repas annuel en l'honneur des aînés de la commune n'ayant pu avoir lieu, Madame Marie-Jeanne LE TALLEC propose d'offrir un colis en fin d'année aux personnes de 65 ans. Accord unanime des membres.

**Cérémonie républicaines :** Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD demande ce qui est prévu pour le 11 Novembre. Etant donné l'évolution des règles sanitaires, Monsieur le Maire explique que ce sera limité à un dépôt de gerbe, vers 11h, en présence du Maire et du Président des anciens combattants. En temps normal, la population est conviée à la cérémonie qui est suivie d'un pot de l'amitié et d'un repas organisé par l'association des anciens combattants.

**Les décorations de Noël** seront évoquées lors de la prochaine réunion de la commission « Aménagement du territoire – PLUI – Embellissement – Sécurité »

**Entretien de la salle des fêtes :** Monsieur le Maire informe que l'agent en charge de l'entretien des locaux est en arrêt maladie à ce jour, et rappelle que le « petit ménage » est à la charge des utilisateurs.

**WC publics :** l'agent affecté à cette mission est également en arrêt maladie. Les employés municipaux y passent 2 fois par semaine.

**Distribution des numéros de rues :** la remise des plaques étant soumises à signature, la distribution a été arrêtée en raison du confinement.

**Bâtiments en mauvais état au « Grand Sérail » :** Madame Marie-Jeanne LE TALLEC pense que ces bâtiments représentent un danger pour les riverains. Monsieur le Maire explique que ces bâtiments ne sont pas situés en bordure d'une voie publique mais sur des propriétés privées et qu'à ce titre nul ne doit y pénétrer.

La commission de contrôle des listes électorales se réunira en fin d'année 2020 ou début 2021.

**Sécurité :** Madame Marie-Jeanne LE TALLEC souhaite que la commission « sécurité » réfléchisse à une solution pour diminuer la vitesse dans le bourg. Diverses idées sont lancées. Lors de la prochaine réunion de la commission, Monsieur Stéphane BRANTHOME proposera d'adhérer à « Ville prudente » afin d'obtenir des informations et des propositions sur ce sujet.